

Le Canada n'a pas oublié les contributions que ces anciens combattants ont apportées à la préservation de la démocratie durant la Seconde Guerre mondiale. Il est le seul pays à offrir ce genre d'allocations aux anciens membres de la résistance. Je suis fière que le Canada leur ait offert ces allocations.

On a également évoqué le problème des demandes frauduleuses pour justifier la fin de ce régime d'allocations. Quelques individus ont peut-être abusé de notre générosité, mais la majorité de ceux qui ont demandé à en bénéficier le méritaient. Le gouvernement n'a pas mis fin au régime à cause des rares individus qui ont abusé de la générosité canadienne.

C'est plutôt par souci d'efficacité et d'économie qu'on y a mis fin. On n'atteindra pas ces objectifs, quand on songe aux coûts qu'entraînera le transfert de ces personnes au programme d'aide sociale.

L'aspect le plus important du budget, c'est qu'il marque le début d'une ère nouvelle, une nouvelle façon de gérer la fédération, plus simple et plus efficace, qui s'accorde avec les responsabilités provinciales pour concevoir et assurer les services essentiels. Beaucoup ont vu dans cette mesure un changement par rapport au libéralisme traditionnel, fondé sur le principe de la responsabilité sociale partagée.

Au fil des années, les gouvernements libéraux successifs ont montré par leurs actions que cette valeur leur tenait à cœur. Bon nombre des lois et des politiques qu'ils ont mises en vigueur restent la base de notre système de soutien social grâce auquel nous mettons nos ressources en commun afin de créer des programmes qui profitent à tous les Canadiens et qui aident les gens à traverser les périodes difficiles.

Nous traversons actuellement une période difficile. Le défi pour le gouvernement sera de veiller à ce que le nouveau Transfert social ne mette pas en danger nos normes en matière d'assurance-maladie universelle, d'assurance-chômage et de sécurité de la vieillesse ainsi que le Régime d'assistance publique du Canada et le Régime de pensions du Canada.

Ces programmes et régimes font partie de l'héritage libéral et doivent être maintenus si l'on veut que le Canada continue d'être l'envie du monde. La pauvreté est toujours un problème qui s'aggrave au Canada au moment où nous essayons de relever les défis économiques qui se présentent à nous.

Contrairement à ce que certains députés de l'opposition prétendent, le budget de cette année ne s'en prend pas aux pauvres, qui sont promis à un avenir meilleur. En outre, la structure de l'économie est en mutation. Il en résulte que la structure familiale subit elle aussi des transformations. Par exemple, nous avons remarqué une forte hausse du nombre de familles monoparentales, de familles où les deux parents travaillent et de familles vivant dans la pauvreté, comme c'est le cas dans ma circonscription.

L'échec des politiques socio-économiques des conservateurs a eu pour effet que 4,2 millions de Canadiens, dont 1,2 million d'enfants, vivent dans la pauvreté. Soixante-deux pour cent des

Initiatives ministérielles

familles dont le chef est une femme célibataire vivent dans la pauvreté, leur revenu n'étant pas suffisant.

Les libéraux se sont engagés dans le livre rouge à promouvoir une plus grande égalité des conditions sociales au Canada, à redistribuer plus largement les possibilités afin que davantage de gens aient un niveau de vie décent et puissent s'assurer un minimum vital leur permettant de vivre avec dignité et respect.

[Français]

Il faut faire notre possible pour assurer les standards des programmes sociaux malgré les coupures budgétaires. Comme les Canadiens, nous croyons que l'équilibre budgétaire est le but à atteindre. Nous y parviendrons de façon responsable et réaliste, sans menacer les gains que nous avons faits en matière d'emploi et de croissance économique depuis 16 mois et sans renier les valeurs et priorités des Canadiens et du gouvernement libéral.

• (1605)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, l'éducation, la santé et l'aide sociale sont de juridiction provinciale. Or, avec le temps, Ottawa, par son pouvoir de dépenser, s'est peu à peu immiscé dans ces champs de compétence. Les provinces doivent se conformer à ces normes pour avoir accès au financement fédéral. De plus, après avoir édicté des normes nationales et afin de voir à leur respect ou leur application, le gouvernement fédéral s'est vu obligé de mettre en place une fonction publique importante, doublant ainsi la fonction publique provinciale.

Ces dépenses, que l'on nomme aussi chevauchements ou encore dédoublements, nous coûtent, au ministère de la Santé, environ un milliard de dollars par année, au ministère du Développement des ressources humaines, 1,8 milliard de dollars par année et ce, à un moment où on déplore tant les difficultés budgétaires. Le projet de loi C-76, intitulé Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, fait exactement ce que son titre indique, soit permettre la mise en place de certaines mesures annoncées dans le dernier Budget du ministre des Finances.

Il est capital pour chacun des Québécois et des Québécoises de bien comprendre ce projet de loi qui, à première vue, a un caractère rébarbatif. Il semble ainsi parce qu'il porte sur les structures de gestion financière qui lient le fédéral et les provinces et que ces réalités sont bien loin de nos concitoyens et concitoyennes. Les Québécois et Québécoises ont autre chose à faire et sans doute beaucoup mieux à faire, à l'heure du souper, que de parler de péréquation, du Financement des programmes établis ou du Régime d'assistance publique du Canada. Il est cependant primordial de s'y intéresser parce que ces trois programmes, à eux seuls, représentent en 1995-1996 des transferts aux provinces de l'ordre de 38 milliards de dollars.

Les contributions du fédéral à ces programmes diminuent dramatiquement, d'année en année, et systématiquement. Selon le ministre des Finances du Québec, et je cite: «De 1977 à 1994, la part du fédéral dans le financement des programmes sociaux au Québec en santé, en éducation et en aide sociale, est passée de 47,6 p. 100 à 37,8 p. 100. Le Budget Martin laisse voir une baisse